

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12		22

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

Lyon, 19 Avril 1848.

La vente publique de notre numéro d'hier a été traversée en vertu d'un ordre émané, nous a-t-on dit, de M. Emile Laforest, que nous déclarons n'avoir pas l'honneur de connaître. Quel est donc cet Emile Laforest et quels sont ses pouvoirs? Est-ce un troisième commissaire extraordinaire, quelque nouveau proconsul dont la mission spéciale soit d'entraver la liberté de la presse? Nous avons recueilli tous nos souvenirs et nous avouons que nous ne savons quel est ce citoyen, ni en vertu de quel droit la police a cru devoir obéir à ses injonctions. Nous ne connaissons à Lyon qu'un citoyen du nom de Laforest, estimé à juste titre de tous les bons patriotes; cet ami du peuple a pour prénom *Démophile*. Celui qui le premier a proclamé la République en notre cité n'a pas, nous en sommes convaincus, commis l'acte arbitraire dont nous nous plaignons.

Quoi donc! notre nouvelle devise serait-elle déjà un mot vide de sens? La liberté et l'égalité ne seraient-elles pas le partage de tous les citoyens? Les droits sacrés du peuple, reconquis il y a à peine deux mois, seraient-ils à la merci du premier venu? Nous ne pouvons le croire. Qui donc oserait tenter d'étouffer notre révolution dans son berceau? Mais s'il en était ainsi, nous aurions déjà bien rétrogradé depuis le 24 février. En vain le gouvernement provisoire abolira le timbre des journaux, afin de donner un nouvel essor à la pensée et de propager plus facilement les lumières jusques dans les habitations les plus modestes; en vain encouragera-t-il par tous les moyens à sa disposition le développement de l'instruction populaire, s'il se trouve des gens qui, sans caractère officiel, se croient assez forts pour contrecarrer l'effet des écrits les plus propres à atteindre ce but.

Et fût-ce le premier magistrat du pays, après tout, nous lui contesterions encore le droit que s'est arrogé M. Emile Laforest. Nous avons relu avec attention notre numéro incriminé, et nous n'y avons rien trouvé qui puisse donner la moindre apparence de motif sérieux à la mesure dont nous avons été l'objet. Nous avons rapporté, sur la foi de notre correspondant, les événements qui ont causé un instant quelque inquiétude aux vrais républicains de la capitale, mais qui heureusement n'ont eu aucun résultat fâcheux. Les autres journaux ont fait comme nous et ils n'ont pas subi la même vexation. Le *Courrier de Lyon* s'est lu hier dans tous les cafés et la pensée n'est pas venue à la police d'y mettre opposition. Ce n'est donc pas pour ce fait que l'on a sévi contre nous avec une violence dont les autres feuilles ont été exemptes.

Nous croyons cependant avoir découvert le secret de cette mesure liberticide; le voici : Le *Peuple Souverain* a blâmé depuis quelques jours les manœuvres ténébreuses d'une coterie qui veut imposer sa candidature au département, sans tenir compte de l'opinion publique qui la repousse; nous avons engagé tous les bons citoyens, tous les vrais démocrates à l'union, et notre voix a été entendue de tous les amis de la liberté. Il n'y a que les égoïstes qui n'aient tenu aucun compte de nos avertissements. Mais on ne froisse pas impunément les petites vanités de ces hommes qui se croient indispensables, et si le journal officiel de cette camarilla n'a pas daigné répondre à nos attaques, la fureur concentrée de ses patrons ne demandait qu'une occasion pour faire explosion. Cette occasion tant désirée, ils ont cru la trouver dans le numéro du mercredi 19. et ils l'ont saisie avec empressement, et c'est l'être idéal qui a nom Emile Laforest qu'on a chargé de donner des ordres à la police et d'employer l'intimidation pour nous faire taire une autre fois.

Mais on a affaire à forte partie et nous ne nous considérons pas pour battus. Fidèles à notre devise, nous dirons toujours la vérité pour tous et contre tous; nous dénoncerons au peuple les attentats que l'on pourrait

commettre contre sa souveraineté; et nous provoquerons une enquête sévère contre l'auteur ou les auteurs de l'ordre inique lancé contre nous.

Nous avons dénoncé le fait; nous nous bornerons là pour le présent. Le recueillage dont nous avons tous besoin pour le jour solennel qui approche, nous fait un devoir de nous en tenir au simple narré des faits, et de ne pas distraire les électeurs des méditations profondes dans lesquelles la plupart sont tous plongés.

Dans un moment plus propice nous reviendrons sur ce sujet, et nous défendrons nos droits et nos libertés tant que nous aurons un souffle de vie.

Nous avons toujours porté l'attachement le plus profond aux membres du gouvernement provisoire; nous avons défendu avec toute la franchise de cœurs vraiment républicains, le citoyen ministre de l'intérieur contre les attaques intempestives et furibondes auxquelles il a été en butte de la part de certaines feuilles ennemies de notre révolution. Dans notre numéro d'hier, qui a été l'objet de rigueurs illégales, nous avons usé de notre droit en citant un article du *Courrier Français* où il est dit que M. Ledru-Rollin a été mal secondé par ses commissaires. Serait-ce là ce qui aurait motivé une mesure que n'eût pas osé tenter la monarchie dans ses plus mauvais jours? Nous ne le pensons pas, car il n'y a rien dans cette assertion qui puisse blesser l'amour-propre le plus susceptible. Tous les journaux républicains, sans en excepter le *National*, conviennent qu'un grand nombre de commissaires ont entassé fautes sur fautes, qu'il y a eu de mauvais choix, et que la bonne foi du gouvernement a été surprise dans plusieurs nominations. Il ne pouvait, du reste, en être autrement dans les premiers jours qui suivirent le 24 février, au milieu du désordre momentané qui est la conséquence inévitable d'une grande commotion politique. Nous sommes convaincus que le citoyen Emmanuel Arago n'aura pas pris pour lui des observations qui n'étaient pas à son adresse; et si des amis maladroits avaient cru voir dans l'article du *Courrier Français* de quoi blesser quelque susceptibilité, ils nous auraient prêté des intentions que nous n'avions pas. La ville de Lyon doit le calme dont elle n'a cessé de jouir au zèle infatigable et à l'esprit de conciliation dont le commissaire extraordinaire du gouvernement a fait preuve jusqu'à ce jour. Ce n'est certainement pas ce haut fonctionnaire, qui a défendu la vente du *Peuple Souverain*, et en lui dénonçant le fait, nous sommes assurés d'avance qu'il empêchera le retour de cette illégalité, et qu'il ordonnera une enquête sévère sur cet acte coupable qui est un attentat inouï à la plus précieuse de nos libertés, celle de la pensée.

On lit dans la Réforme :

« Il paraît que nos paroles ont porté juste. Elles ont fait partir toutes les fusées de la réaction. Nous sommes des boute-feu, des incendiaires : nous voulons mettre la France à feu et à sang. On nous demande d'où nous venons, et qui nous sommes; ces beaux messieurs n'en savent rien, et nous les croyons.

« Ils ne se doutent pas que le 24 février a fait surgir une nation nouvelle, la nation des hommes de rien, des déshérités, des trente-cinq millions d'inhabiles, propres tout au plus à engraisser de leur substance les deux cent mille privilégiés, capables de tout. Leur France officielle est toujours là, et c'est ce qui cause leur méprise.

« Nous sommes des boute-feu parce que nous ne voulons plus que M. Zangiacomi soit notre juge; des incendiaires, parce que nous ne voulons plus payer nos amendes à M. Calmon! Nous bouleversons le pays si nous demandons un écu à tous ces voleurs impunis qui ont mis, pendant dix-sept ans, la France au pillage!

« Ils nous menacent de se fédérer si nous n'y prenons garde : ils sont assez bons citoyens pour cela; ils aiment assez leur patrie pour ressusciter les idées de

fédéralisme qui ont failli la livrer à ses ennemis. Paris est à leurs yeux le tyran de la France; de la France qui lui a dû, à toutes les époques, son affranchissement. Que seraient donc devenus vos pères, que seriez-vous devenus vous-mêmes sans ce Paris contre lequel vous cherchez à soulever de si basses colères? On ne vous demande pas de la reconnaissance pour les services que Paris a rendus à la cause de l'humanité; mais votre intérêt ne vous crie-t-il pas que le fédéralisme c'est la guerre civile, et que la guerre civile serait votre perte à tous comme celle du pays?

« Voilà la lutte fatale que nous voudrions prévenir, et que votre résistance provoque. Elle ne sera pas longue, nous le savons bien, mais elle coûtera toujours assez cher, si elle est sanglante; et si vous n'en êtes pas effrayés, nous vous plaignons. »

On lit dans le Moniteur Universel :

« Paris a fait aujourd'hui une des manifestations les plus spontanées et les plus imposantes dont la grande ville ait jamais été témoin. Le gouvernement provisoire avait été informé que quelques meneurs dont les manœuvres étaient surveillées avaient répandu le bruit insensé de la création d'un comité de salut public.

« Le gouvernement provisoire savait que l'ordre ne pouvait pas être sérieusement troublé par ces tentatives dont il connaissait la ridicule impuissance. Cependant, pour répondre à des inquiétudes exprimées autour de lui, pendant qu'il délibérait au ministère des finances sur les affaires de l'Etat, il a cru devoir prendre quelques précautions autour de l'Hôtel-de-Ville.

« Au premier coup de tambour, on a vu arriver un nombre infini de citoyens armés. La place, les quais, les boulevards étaient couverts d'une foule innombrable de gardes nationaux habillés et non habillés, criant tous énergiquement : *Vive la République! Vive le gouvernement provisoire!*

« Les ouvriers réunis au Champ-de-Mars, après avoir repoussé avec force les provocations des perturbateurs, ont appris qu'on essayait de tromper le gouvernement sur leurs intentions; ils se sont empressés d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville pour renouveler leur acte de complète adhésion, exprimer leurs vœux et offrir un don patriotique. Ils sont arrivés ensuite en masse pour défiler devant le gouvernement provisoire.

« L'unanimité de l'opinion, le concours admirable de toutes les volontés, a donné à cette manifestation ce grand caractère qui a signalé, depuis la révolution de Février, la fraternelle union du peuple de Paris en faveur de la République.

« Les membres du gouvernement provisoire sont descendus sur la place; ils ont traversé les flots pressés de cette population où se mêlaient les gardes nationaux des diverses légions, les bataillons de la garde nationale mobile, si remarquable par son élan et par sa discipline. Ils ont été accueillis avec le plus vif enthousiasme.

« Le général Courtais et le général Duvivier, qui se trouvaient au milieu des gardes nationaux, ont montré un zèle et un dévouement que la population entière a reconnus par des applaudissements répétés.

« Nous donnerons une idée de la masse rassemblée, en rapportant que le défilé, commencé sur les trois heures, n'était pas encore terminé à dix heures et demie du soir.

« Paris tout entier s'est donc associé à cette manifestation qui a donné de nouvelles forces au gouvernement provisoire, et prouvé encore à la France et à l'Europe que la République repose désormais sur d'inébranlables fondements.

« A la suite d'un discours adressé par le citoyen Châteaurenaud aux gardes nationaux mobiles et sédentaires réunis dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, M. de Lamartine a pris la parole et a prononcé avec émotion l'allocution suivante :

« On avait annoncé aujourd'hui au gouvernement provisoire un jour de danger pour la République; nous étions sûrs d'avance que ce jour de danger serait un jour de triomphe pour la patrie et pour tous ses enfants. Je sais, par une expérience récente, et je puis le reconnaître au visage de plusieurs d'entre vous, à l'énergie à la fois intrépide et modérée qui forme le fond du cœur des citoyens armés de la capitale, que nous n'en aurions pas besoin; la France, qui se résume momentanément dans le gouvernement, n'a pas besoin d'une autre garde, d'une autre armée, que de cette armée civile, volontaire, spontanée, qui se forme d'elle-même, non pas au premier coup de tambour, car vous étiez armés avant le rappel, mais qui se forme d'elle-même à la première rumeur du danger pour la patrie et pour l'ordre public.

« Citoyens, le gouvernement provisoire tout entier doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'intégrité, contre l'indivisibilité du gouvernement provisoire que le mouvement contre lequel vous êtes venus nous former un rempart de vos poitrines avait, dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces divisions suscitées entre nous, diviser la patrie comme le gouvernement provisoire. Aucune division possible n'existe entre ses membres. Si quelques différences d'opinions, comme il s'en trouve naturellement dans les grands conseils d'un pays, peuvent s'y rencontrer en administration, l'unité existe dans le patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la République, dans le dévouement qui les anime envers Paris et la France.

« Cette union est le symbole de celle de tous les citoyens.

« Permettez-moi de vous offrir, non pas en mon nom, mais au nom de l'unanimité de mes collègues, les remerciements profondément sentis, non pas du gouvernement provisoire, mais de la France tout entière, pour qui ce jour eût été un jour de calamité et de guerre civile, si le gouvernement s'était divisé, et qui, grâce à votre énergie, sera pour elle le jour du triomphe définitif et pacifique de nos nouvelles institutions, que nous voulons remettre inviolées et entières à l'assemblée nationale, qui sera l'unité suprême de la patrie. Vive la République!

« Citoyens, encore un mot.

« A l'époque de la première République, il y eut un mot fatal qui perdit tout, et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance (bravos)! et cependant elle était expliquée alors par la situation de la patrie menacée, par la coalition au dehors et par les ennemis qu'elle avait au dedans.

« Aujourd'hui que la seule proclamation de nos principes de démocratie fraternelle et de respect aux nationalités, a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la France, et a fait tomber les peuples dans notre amitié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui que la République est acceptée partout sans opposition à l'intérieur, et promet à tous propriété, sécurité, liberté, il n'y a qu'un seul mot qui corresponde à cette situation, et ce mot c'est la confiance. (Oui, oui, confiance dans le gouvernement!) Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs! que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée. (Oui, oui!)

« Le gouvernement provisoire vous en donne l'exemple dans la confiance méritée que chacun de nous porte à ses collègues et qu'il reçoit à son tour! Il en donne aujourd'hui la preuve en refusant à tout prix de se désunir, de se séparer d'aucun des membres qui font sa force dans son unité. L'indivisibilité du gouvernement provisoire doit être la conquête civique de cette magnifique et unanime manifestation.

« Paris et les départements, rassurés sur sa force et sur l'attachement que vous lui portez, s'uniront comme nous et comme vous pour le salut de la République, et remettront intact à l'assemblée nationale le dépôt de la patrie que le peuple du 24 Février a remis en ses mains. (Oui! oui!)

« Cette confiance que je vous recommande, citoyens, c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir les jours du combat, ici-même, sur cet escalier, dans ces cours, de la bouche des blessés au combat héroïque du peuple! Oui, je l'ai entendu sortir de la bouche de ceux qui expiraient ici pour la République, et qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette recommandation suprême le mot sauveur de la République nouvelle et de la patrie. »

« D'unanimes applaudissements et des cris de : Vive le gouvernement provisoire tout entier! éclatent à ces paroles. »

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Un arrêté du gouvernement porte ce qui suit :

Les bois et forêts qui dépendaient du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe seront régis et administrés par l'administration des forêts.

Les produits de ces propriétés seront perçus et encaissés suivant les règles tracées par l'arrêté du ministre des finances, en date du 14 mars dernier; ils devront être distinctement classés dans les comptes des agents de l'Etat.

(Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.)

— Le gouvernement provisoire arrête :

La division formée au ministère des travaux publics, sous le titre de *Division des cours d'eau, usines, dessèchements, irrigations et services divers*, est supprimée.

Le service des usines de dessèchement et des irrigations formera le troisième bureau de la division de la navigation.

Le service des bacs est réuni au bureau de la navigation fluviale.

Le service des dunes et le service de l'approvisionnement de Paris (matériel), sont réunis au bureau des ports et des canaux.

La division formée sous le titre de *Commission centrale près des compagnies de chemins de fer*, est supprimée.

Le bureau chargé, sous la direction du commissaire central, du contrôle et de la surveillance de l'exploitation commerciale du chemin de fer, sera réuni au deuxième bureau de la division des chemins de fer, déjà chargé de toutes les affaires relatives à l'exploitation technique.

Le bureau de statistique centrale, placé sous la même direction, sera réuni à la division dont la direction est confiée au secrétaire-général.

Le deuxième et le troisième bureau de la division de la comptabilité seront réunis en un seul, qui sera dirigé par un sous-chef de bureau.

Le travail d'expédition sera centralisé dans un bureau spécial, composé d'expéditionnaires tirés de toutes les divisions, et dirigé par un sous-chef, sous les ordres du chef de bureau du secrétariat-général.

Les autres bureaux ne conserveront que la partie de ce travail qui, par sa nature ou par des considérations de service, devra leur être réservée.

— Le gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

Le conseil général des bâtiments civils sera préféré, en l'absence du ministre, par le plus ancien de ses membres.

La correspondance du conseil sera préparée, au nom du ministre, par la division des bâtiments civils dans les termes de l'arrêté du 4 mars 1848.

Le bureau du contrôle dépendant du conseil est réuni au bureau du contrôle attaché à la division des bâtiments civils.

Les devis des projets de travaux départementaux et communaux soumis à l'examen du conseil cesseront d'être révisés et donneront lieu seulement à un examen sommaire fait par les rapports. Toutefois, lorsqu'une révision de ces devis sera jugée indispensable, elle sera faite, d'après la proposition des rapporteurs, par le bureau de contrôle attaché à la division des bâtiments civils; les décomptes soumis à l'examen du conseil seront préalablement révisés par le même bureau du contrôle.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 avril, ont été nommés membres de la commission d'enquête sur la durée des études dans les lycées et autres établissements d'instruction publique :

MM. Bouillaud, doyen de la Faculté de médecine de Paris;

Rayer, membre de l'Académie des sciences;

Fairot, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.

Secrétaires de la même Commission :

MM. Augé, ex-maitre d'études au lycée Corneille;

Latour, ex-secrétaire général du congrès médical.

— Par un arrêté du ministre de la marine et des colonies, en date du 11 avril 1848, le capitaine de vaisseau Larocque de Chaufray a été nommé au commandement de la frégate la *Psyché*, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée.

Ce commandement est la réparation de l'oubli dans lequel le gouvernement déchu avait laissé cet honorable officier supérieur.

On se rappelle que, lorsque M. Larocque de Chaufray commandait le brick le *Lancier* dans les mers de l'Inde, il a su, par une attitude aussi noble qu'énergique, et au milieu de circonstances difficiles, faire respecter le pavillon français.

La manifestation du 16 avril produira les résultats les plus satisfaisants. Elle est de nature à rassurer tous ceux qui pouvaient craindre les tentatives des anarchistes, et elle donnera une nouvelle force au gouvernement provisoire pour marcher d'un pas ferme jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale. Nous croyons aussi qu'elle aura le meilleur effet dans les départements, en leur prouvant que la capitale veut la République, qu'elle veut l'ordre en même temps que la liberté, et qu'elle ne souffrira pas qu'aucun parti communiste ou réactionnaire vienne bouleverser l'ordre social et effrayer la population de Paris et des départements?

PHYSIONOMIE DE LA PRESSE.

Le journal des *Débats* exhorte les populations des départements à l'ordre, à la soumission, à la patience même, et le gouvernement à la tolérance et à la modération. Plus la République sera modérée, plus elle sera près de gagner définitivement sa cause. On ne craint pas qu'elle manque d'énergie, elle a fait ses preuves de ce côté-là; on craint qu'elle manque de mesure et de raison. C'est à elle à dissiper cette crainte.

Nous sommes sous le provisoire : ce mot explique tout. Sous le provisoire, il est impossible que l'autorité conserve toujours dans ses actes la mesure et la prudence nécessaires; il est impossible qu'elle ne supplée pas à la force légale qui lui manque par un arbitraire difficile à contenir dans les justes bornes. Il est impossible, par la même raison, que les populations ne s'inquiètent pas, ne s'agitent pas, et n'aient pas recours à des moyens de résistance qu'on peut excuser, mais qu'il ne faut jamais approuver. Nos départements étaient habitués depuis cinquante ans à une administration régulière, à des pouvoirs définis et limités, au régime légal. Une crise violente et inattendue les a rejetés dans l'état révolutionnaire, dont les nécessités leur semblent difficiles à comprendre et dures à supporter. De là, ces troubles qui finiront avec le provisoire. La crise passée, l'autorité recouvrera sa force légale, et l'obéissance reprendra ses droits tout entiers.

Le *Courrier Français* ne peut comprendre l'inquiétude qui règne, en ce moment, à Paris. Elle est causée par des dangers hypothétiques qu'on appelle fédéralisme, communisme, etc. Quant au communisme, c'est une chimère. Les prolétaires, en 1830 et en février 1848, se sont vus maîtres absolus des richesses nationales. Ils n'avaient qu'à se baisser pour les prendre. Les ont-ils prises? Non. Jamais vit-on un plus pur désintéressement? Que craint-on donc? A l'égard du fédéralisme, Toulouse, Foix, Montauban, Bordeaux, veulent-ils se séparer de la France et former de petits Etats indépendants dont ils seraient les capitales? Nullement. On ne saurait trop le dire, c'est une funeste manie que cette inquiétude alarmiste, bonne tout au plus pour des hypochondriaques ou des cerveaux malades. Nous voudrions, ajoute le *Courrier Français*, voir l'esprit de Paris prendre une autre direction. Nous le disons sans détour au gouvernement provisoire : Révoquez, sans hésiter, les agents impopulaires dont la brutalité se heurte contre les susceptibilités du pays; quand vous coupez un membre gangrené, ne faites pas une demi-amputation.

Enfin, sûrs que dans toutes les classes, l'honneur, le patriotisme et la loyauté sont également sincères, atteignez au grand jour quiconque trame des complots contre la France et la République. Et encore n'aurez-vous pas besoin de recourir à la répression. Il suffira d'une ferme et loyale attitude pour prévenir ou du moins déconcerter ces complots.

BULLETIN.

Au milieu des événements les plus graves, des incidents burlesques qui viennent fort heureusement égayer les sombres préoccupations du public, aujourd'hui nous apprenons, à n'en pas douter, qu'un des hommes les plus éminents de l'Angleterre s'est généreusement chargé de nous faire rire, au moment où nous sommes livrés à une profonde anxiété. Oui, lord Brougham descend du siège de la magistrature la plus élevée pour prendre le rôle de bouffon et nous divertir au moins pendant quelques instants. — Grâces lui soient rendues pour cette condescendance inouïe! Sa seigneurie a bien véritablement sollicité de M. Crémieux, ministre de la justice, l'honneur d'être naturalisé Français. L'honneur est grand, en effet, et peut suffire à une noble ambition. Mais lord Brougham aime à cumuler.

Il veut être citoyen français, mais à condition qu'il restera milord en Angleterre. Il consent à ne porter aucun titre, à n'étaler aucune armoirie à Paris; mais il entend conserver à Londres tous ses privilèges, toutes ses hautes prérogatives. Il représentera la France à l'assemblée nationale, et l'Angleterre à la chambre des lords, dût-il faire couronner son écusson d'une chauve-souris! On ne peut dire que lord Brougham ignore les lois de son pays ni même les nôtres; mais il est permis de croire qu'il n'est pas toujours dans son bon sens. La réponse de M. Crémieux a été ce qu'elle devait être.

M. le ministre rejette la demande de milord, et milord, en désespoir de cause, déclare qu'il restera Anglais ! Le ridicule lui restera aussi.

Algérie.

On lit dans le *Moniteur Algérien* du 15 avril : « Dans la subdivision de Médéah, quelques troubles ont éclaté chez les Ouled-Allane, les Beni-Hassem et les Righas. Le prélèvement de l'impôt du printemps, dit *zekkat*, en a été le prétexte. »

« Un rassemblement s'était opéré à Berouaguia, à 6 lieues au sud de Médéah, ayant pour but d'enlever un prisonnier arabe ramené par des spahis. Ce rassemblement s'est dissipé sans que les mécontents aient osé donner suite à leur projet. Un convoi du train des équipages militaires se dirigeant de Boghar sur Médéah a passé par Berouaguia sans être inquiété. M. le général Marey a quitté Médéah le 13 avril avec plusieurs bataillons pour se porter sur le lieu de cette agitation, qui paraît n'être que locale. »

« Une démonstration de nos forces sera, dans les circonstances actuelles, d'un excellent effet pour arrêter toutes ces velléités de révolte, qui, si elles n'étaient immédiatement comprimées, feraient croire aux Arabes à notre impuissance de punir, et permettraient aux mauvaises dispositions de se propager rapidement dans tout le pays. »

« Nous apprenons qu'à la nouvelle de l'approche de M. le général Marey, les tribus coupables ont complètement changé d'attitude. Les Righas et les Beni-Hassem ont écrit le 13 des lettres très soumises. Une punition sévère atteindra les instigateurs de ces désordres. »

« Il s'était manifesté chez les Kabyles des environs de Bougie, une certaine agitation qui avait pris sa source dans un fait qu'il a suffi d'expliquer pour calmer les esprits. »

« Les exercices de l'artillerie et les coups de canons qui avaient retenti dans les montagnes, avaient fait répandre le bruit d'une attaque contre Alger. Mais les éclaircissements donnés par tous nos agents du commandement, et les nouvelles rapportées par les Kabyles qui fréquentent nos marchés, ont paralysé l'effet produit par ces rumeurs mensongères. Cependant ce danger est assez sérieux pour motiver la suppression des écoles de tir de mer. »

« Les chefs de la province de Constantine ont adressé au gouvernement un acte revêtu de leurs cachets, par lequel ils l'assurent de leur fidélité et de leur obéissance à la République française. »

On écrit d'Oran :

« L'émotion causée parmi les Arabes de cette province par les récits des événements de France, semble entièrement dissipée. Une vague inquiétude avait dû nécessairement régner dans les premiers moments, mais en voyant que rien n'était changé dans nos relations avec eux, l'incertitude cessa et la confiance revint. »

« L'attention des indigènes est néanmoins toujours surexcitée par l'attente des nouvelles, mais on est en droit d'espérer que pour le moment du moins la tranquillité ne sera pas troublée. »

« La nécessité de s'occuper des travaux des champs et de réparer les maux causés par une longue disette, ne peut que favoriser ces dispositions. »

— On lit dans l'Akhbar :

« Hier à neuf heures cinq minutes du soir, une secousse assez violente s'est fait sentir à Alger. C'était un tremblement de terre, dans plusieurs maisons, les meubles ont été déplacés, et quelques vieilles maisons mauresques ébranlées. Du reste, il n'y a pas eu de dégâts. »

Angleterre.

LONDRES, 15 avril. — Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne du 9 avril ; le 4 avril, jour anniversaire de la naissance de la reine Dona Maria, a été célébré comme d'habitude.

Dans la séance de la chambre des pairs, le comte de Thomar a appelé l'attention sur une expression de M. Crémieux, qui, répondant à une députation portugaise, aurait qualifié la reine de Portugal, de reine parjure. Le ministre des affaires étrangères sera forcé de donner quelques explications.

L'affluence était nombreuse à la séance de la convention afin d'avoir par M. Feargas O'Connor personnellement quelques renseignements sur ce qui lui était arrivé dans la chambre des communes. Mandé à la convention pour s'expliquer, M. F. O'Connor est arrivé. (Il y avait déjà longtemps que la séance était ouverte.) Des applaudissements saluent sa présence.

M. O'Connor rend compte de ce qui s'est passé à la séance de la chambre des communes. (Cette partie de son compte-rendu est la reproduction de ce que nous avons dit ailleurs de cette séance.) M. O'Connor ajoute qu'étant sorti de la salle, il a fait prévenir son ami M. Ernest Jones, qu'il a chargé de porter une lettre à M. Crips, qui l'avait attaqué dans la chambre des communes. Il priait M. Crips de désigner une autre personne qui se chargerait avec M. Jones de régler l'affaire.

M. Crips a répondu à M. Jones qu'il lui était impossible de quitter la salle.

M. O'Connor, rappelé lui-même et reconduit à la chambre des communes par le sergent d'armes, y a trouvé M. Crips, qui lui a fait des excuses de la manière la plus honorable. Tout s'est terminé ainsi. La chambre, ajoute-t-il, s'est refusé à entendre toute justification relative aux signatures apposées sur la pétition ; un ange qui fût descendu du ciel pour prendre la défense de la charte, n'eût pas pu parvenir à se faire entendre. (On rit.) Voici, dès lors, comment je me suis décidé à agir. J'ai dit à la chambre qu'elle eût à arranger la chose avec les pétitionnaires. (Ecoutez !)

Dans tous les meetings de chartistes qui se tiendront le vendredi saint et après Pâques, il faudra engager les meetings à inonder la chambre de pétitions. On en enverra tous les jours et de toutes parts, et surtout ayez soin que les ennemis des chartistes ne fassent pas figurer des obscénités sur ces pétitions. Ami du peuple, voué à sa défense depuis mes plus jeunes ans, jamais je ne m'en séparerai ; mais il faut que tout le monde agisse avec sagesse et discrétion. Après Pâques, que le déluge des pétitions commence ! (On rit et on applaudit.)

La convention déclare qu'elle est satisfaite de la conduite de M. O'Connor, et qu'elle approuve sa détermination. Un vote de remerciements à M. O'Connor est décrété. M. O'Connor se retire après avoir annoncé qu'il va publier un journal du matin sous le titre de *Démocratie*, destiné à soutenir les droits de la classe ouvrière. La convention s'ajourne.

— L'extrait suivant de la discussion sur le bill de protection de la couronne (séance du 14), nous semble digne d'attention :

M. John O'Connell regrette vivement que dans les circonstances actuelles, le gouvernement ait jugé à propos de présenter un pareil bill, qui ne fera qu'aggraver la situation malheureuse de l'Irlande. (L'orateur a fait tous les efforts en son pouvoir pour calmer l'agitation fiévreuse qui règne en Irlande.) Assurément l'adoption d'un pareil bill les rendra inutiles.

Sir G. Grey déclare que le but du bill n'est pas d'empêcher les citoyens de se réunir pour discuter la politique du gouvernement, mais de prohiber les discours séditieux dans lesquels on conseillera de détrôner la reine ou de lui enlever quelques-unes de ses prérogatives.

Sir ROBERT PEEL. Je prie l'avocat-général de vouloir bien me dire quelle peine on appliquerait à un individu qui publiquement annoncerait l'intention de tuer, blesser ou emprisonner le souverain. Qu'arriverait-il si, dans un écrit ou un discours public, une personne conseillait de prononcer la déchéance de la reine ? Il faut aussi que le bill s'explique sur la tentative d'attentat à la vie du souverain, car deux ou trois tentatives ont eu lieu sous le règne actuel.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL. En ce qui concerne le crime de meurtre ou de blessures sur le souverain, on appliquera l'ancienne loi. Seulement le statut de Georges III sur ce point sera appliqué à l'Irlande, si dans une réunion publique quelqu'un conseille de tuer ou de blesser le souverain ; il y aura crime de haute trahison comme sous la loi actuelle. Mais qu'on remarque bien qu'il faudra que le discours ait été prononcé pour exciter les autres à se concerter pour tuer le souverain.

Sir ROBERT PEEL. Je trouve l'explication satisfaisante.

— On lit dans le *Daily-News* du 14 :

« Il s'est tenu hier dans Saint-James-Square une réunion de membres de la chambre des communes. Il a été décidé qu'il paraissait nécessaire qu'une entente plus cordiale et une coopération plus grande eussent lieu parmi les membres du parlement favorables à l'extension du suffrage, à une répartition équitable de la taxe, à une réduction des dépenses publiques et au développement général des principes de réforme en Angleterre et en Irlande. On propose que M. Hume soit président ; Richard Cobden, vice-président ; sir Joshua Walsley, secrétaire honoraire, et que la commission soit libre d'augmenter le nombre de membres. Parmi les signataires de la convocation de cette réunion, on distingue MM. Hume, Cobden, Osborne, Melesworth, D. C. Stuart, William, Muntz, Thompson, Sharman Crawford, Wakley, Blewell, Meagher, Walsley. »

Espagne.

MADRID, 12 avril. — Le départ de la cour pour Aranjuez, n'aura lieu qu'après les fêtes de Pâques.

L'autorité a cru devoir déployer aujourd'hui à la Puerta del Sol un appareil militaire plus considérable que ces jours précédents. La journée jusqu'à plus de quatre heures de l'après-midi, s'était bien passée, et l'on pensait que l'ordre ne serait pas troublé.

Le bruit a couru (mais il mérite confirmation), que M. Bulwer aurait remis au gouvernement espagnol une note demandant quelques concessions.

CATALOGNE. — Nos nouvelles de Catalogne sont peu favorables. En voici le résumé :

Une bande de *matines* s'est réunie dans les environs de Barberà, Moncada, Santiga et autres petits villages, et a commis quelques exactions contre des paysans. Le *somaten* a été sonné, et, grâce à la promptitude avec laquelle une brigade de *mozos de la escuadra* s'est mise en mouvement, le mal n'a pas été grand. Une fusillade s'est engagée entre les *matines* et les soldats, dont un sous-officier a été tué. Un renfort, composé de paysans, est venu mettre fin à cet engagement, et les *matines* ont dû se retirer devant le nombre, sans qu'on ait su les pertes qu'ils avaient éprouvées.

Sept hommes de la bande de Posas ont été capturés à San Martín de Castellar.

Puycerdà est menacé par les factieux ; on s'attendait à un coup de main contre cette place le 12. Marsal, Boquica et Bosch ont combiné leurs forces et font chaque jour de nouvelles recrues. Ils s'organisent rapidement et tout fait craindre que la Catalogne ne soit prochainement dévastée.

Allemagne.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — CONSTANCE, 12 avril. — L'arrivée de Hecker a donné lieu à un mouvement républicain, mais il a échoué contre le bon esprit des autorités municipales et des citoyens dévoués à l'ordre. On dit que Struve a fait proclamer la république à Heberlingen.

13 avril. — Ce matin, Hecker est parti de Stokach à la tête de quarante hommes armés ; il veut se joindre aux habitants d'Ulberlingen. Il n'a eu aucun succès à Vollmatingen. On annonce que plusieurs centaines d'ouvriers allemands sont arrivés de la Suisse et se sont joints à Hecker. Cette nouvelle mérite confirmation.

DANEMARK. — Affaires de Schleswig-Holstein. — RENDSBURG, 12 avril. — Le roi de Danemark a déclaré au parlementaire prussien, que le commandant Bonin lui avait envoyé pour le sommer d'évacuer le duché de Schleswig, que les troupes prussiennes étaient libres d'agir comme il leur plairait sur le territoire de Holstein mais que, si elles pénétraient dans le Schleswig, il déclarerait la guerre au roi de Prusse.

Les troupes prussiennes sont entrées dans le duché de Schleswig ; en les voyant, les avant-postés danois ont pris la fuite en laissant leurs armes.

CHRONIQUE LOCALE.

Les citoyens commissaires du gouvernement provisoire viennent de faire afficher une proclamation que nous reproduisons ci-dessous. Il nous semblait que la paix publique n'a pas été un instant menacée dans notre ville et depuis quelques jours moins que jamais. La conduite du comité préfectoral a sans doute donné lieu à de justes récriminations, mais on l'oubliait déjà. Quant au comité central exécutif, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, il jouit de l'estime et de la confiance de tous les bons citoyens, et aucun ami de la République n'a songé à lui rendre impossible la tâche qu'il a acceptée dans des circonstances difficiles. La proclamation dont il s'agit nous semble donc hors de saison, si elle n'a pas pour objet de donner le change à l'opinion publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens,

Des émotions vives se manifestent dans Lyon depuis plusieurs jours ; on semble vouloir réagir contre la glorieuse révolution de février. Toute réaction est impossible. Le gouvernement provisoire nous a donné mission de maintenir la paix publique, et de défendre en même temps la dignité de son pouvoir qui émane du peuple.

Nous voulons l'ordre, citoyens, nous le voulons énergiquement, mais nous voulons aussi que le gouvernement républicain soit fort et respecté.

Calomnié par des bruits sourds dont personne ne sait mieux que nous la fausseté, le comité central exécutif de la ville de Lyon est venu en masse nous offrir sa démission.

Nous ne l'avons pas acceptée.

Au nom de l'intérêt public, nous avons engagé le citoyen La forest, maire provisoire, et les citoyens qui siègent avec lui au comité de l'Hôtel-de-Ville, à conserver leurs fonctions jusques aux jours prochains où, les élections de l'assemblée constituante terminées, il sera possible de procéder régulièrement aux élections municipales.

Le citoyen maire et les membres du comité ont répondu à notre appel ; ils ont repris leur démission. La ville de Lyon peut donc encore compter sur leur patriotisme et leur dévouement.

Vive la République !

Lyon, le 19 avril 1848.

Les commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Martin BERNARD, Emmanuel ARAGO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MAIRIE DE LYON.

Elections nationales.

AVIS.

Les citoyens qui, depuis la publication des listes électorales, ont formé une demande pour être inscrits sur les listes, ont dû déjà recevoir leur carte ; toutefois le maire provisoire de la ville de Lyon invite ceux qui ne les auraient pas encore reçues, à venir les retirer au bureau des élections, à l'Hôtel-de-Ville.

Il invite aussi les citoyens qui, ne figurant pas sur les listes publiées, auraient jusqu'à présent négligé de réclamer, à ne pas tarder davantage à présenter par écrit leur demande en inscription ; passé le 20 avril, ces demandes ne pourraient plus être admises.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 18 avril 1848.

Le maire provisoire de la ville de Lyon,
LAFORÊST.

— La semaine sainte est consacrée, dans notre ville, à la plantation des arbres de liberté. Hier après midi, une cérémonie de ce genre a eu lieu sur la place Forez ; on y a planté un arbre vivace (peuplier). La garde nationale en armes et une foule imposante de travailleurs et de peuple de toutes conditions étaient réunis sur ce point. Une très bonne musique faisait entendre des airs patriotiques, et le peuple, dont la voix était guidée par celle du citoyen Barrielle, faisait retentir l'air du chant de la *Marseillaise*, des *Girondins* et autres chants patriotiques. Plusieurs discours ont été prononcés et vivement applaudis. La garde nationale fit plusieurs décharges, qui faillirent occasionner un accident : le citoyen M..., garde national de la compagnie des Augustins, avait oublié d'ôter la balle de sa cartouche, et en tirant en l'air cette balle vint frapper contre l'arbre que l'on venait de planter et en coupa la cime. Des murmures partirent de divers côtés ; mais le citoyen Nepple, l'un des commissaires de la fête, averti à temps par quelques *Voraces*, examina l'affaire sur-le-champ, et il a pu se convaincre que cette affaire n'était que le résultat d'une imprudence, mais que la malveillance y était absolument étrangère.

Les citoyens Raguene, Nepple, Côte et Delbeau, commissaires délégués par la compagnie des Capucins, nous prient de donner de la publicité à ce fait, et nous ont en même temps exprimé toute la joie qu'ils ont éprouvée de l'ordre et de l'harmonie qui n'ont cessé de régner pendant toute cette solennité.

— Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Edouard Sayer, s'est suicidé par strangulation dans sa chambre, rue Lafont, 2 ; la cause de sa mort est attribuée à l'état de gêne dans lequel il se trouvait, habitué qu'il était à dépenser beaucoup d'argent.

— Une femme, nommée Jourdan, qui est de mœurs très-relâchées, habitant le quartier St Clair, a été arrêtée pour avoir excité un nombre considérable de femmes à se révolter contre le gouvernement ; cette femme qui dit être communiste, n'est réellement qu'une aventurière.

— Un jeune homme de quinze ans, François Bran

cia, apprenti graveur chez M. Fauret, rue Port-Charlet, 6, s'est aujourd'hui précipité du troisième étage, de sa chambre sur le pavé; il s'est grièvement blessé, mais il ne s'est pas tué; il a été porté à l'hôpital; on espère le sauver.

La misère est, dit-on, la seule cause de cet acte de désespoir.

Départements.

Grenoble vient d'avoir une solennité qui vivra longtemps dans les souvenirs, une de ces fêtes sublimes comme les célébraient nos pères de 89, et auprès desquelles tout le cérémonial des monarchies n'est que vaines parades et froides manifestations.

Dimanche à une heure les trois bataillons de la garde nationale, commandés par le citoyen Gruyer, lieutenant-colonel, se sont réunis sur l'esplanade de la porte de France pour procéder à la reconnaissance des officiers et sous-officiers. Cette revue, que favorisait un temps superbe, s'est accomplie avec le plus grand ordre, avec un ensemble parfait. Là encore nous avons pu voir combien l'excellente population de Grenoble sympathise avec les honorables citoyens qu'elle a placés à sa tête, combien aussi est grand et profond son enthousiasme républicain.

A quatre heures, plusieurs détachements se sont portés à la rencontre du cortège qui amenait à Grenoble l'arbre de la liberté. Sur un char pavoisé des couleurs nationales et traîné par huit chevaux blancs, s'élevait un magnifique peuplier. A la suite, venaient les ouvriers des chantiers de la ville, armés de leurs instruments de travail; puis les citoyens membres des administrations communales et départementales, les députations des écoles et des divers corps de métier, et enfin des détachements de la garde nationale et de la garnison. Accompagné d'une foule immense et salué sur son passage des cris répétés de: *Vive la République! Vive la liberté!* le cortège a traversé le Pont-de-Pierre, et s'est dirigé sur la place Notre-Dame par la rue de l'Hôpital, la rue de France, la rue Montorge, la place Grenette, la grande rue Neuve et la rue Très-Cloîtres. Arrivé devant la cathédrale, le char s'est arrêté; le citoyen évêque, accompagné de son chapitre, s'est approché du cortège, et, après avoir appelé la bénédiction du ciel sur l'arbre de la liberté, a prononcé les paroles suivantes:

« Nombreux et chers diocésains, je désirerais que ma voix pût arriver jusqu'à vos oreilles comme mon cœur vole vers le vôtre.

« Le gouvernement provisoire peut compter sur l'adhésion de mon diocèse au nouvel ordre de choses.

« Mon clergé continuera d'enseigner, par ses exemples et ses leçons, les vertus qui conviennent à des hommes libres, égaux en droits, et qui ne forment qu'une famille de frères. C'est aussi pour lui un devoir de prier afin que la liberté ne dégénère jamais en licence, l'égalité en odieuses préférences, la fraternité en coupables hostilités.

« Puisse cet arbre, ennobi par les bénédictions de l'Eglise, croître, se fortifier et s'embellir, comme la liberté dont il est l'image!

« Puisse-t-il aussi devenir un symbole permanent du bon esprit qui anime les citoyens de cette ville, et de la sagesse des honorables magistrats qui sont chargés de son administration! »

L'arbre de la liberté a repris sa marche par la rue de la Brocherie, la place aux Herbes, la rue du Palais, la place Saint-André et la rue du Quai, toujours accompagné d'une foule immense. Arrivé au lieu de sa destination, en face du jardin de ville, près de la fontaine qui avoisine la maison Perrard, il a été remis aux mains des ouvriers. Pendant la plantation, les citoyens Marion, commissaire du gouvernement, et Farconnet, maire provisoire de Grenoble, ont tour à tour fait entendre à la foule, recueillie et silencieuse, des paroles parties du cœur et qui ont été accueillies par d'enthousiastes acclamations.

Le citoyen Marion prononça un discours qui fut vivement applaudi.

Le maire provisoire fit ensuite une allocution d'où nous extrayons le passage suivant:

« Quand nos pères ont planté les premiers arbres de la liberté, la révolution ne faisait que de commencer; les temps n'étaient pas encore venus; ils furent brisés par la tempête.

« Il s'en éleva d'autres, il y a dix-huit ans; mais le ver rongeur de la royauté tenait à leurs racines; après quelques soleils, leur tige était déjà flétrie, d'applaudissements).

« Ceux d'aujourd'hui vivront.

« Ils vivront, car la monarchie française est morte, et le despotisme européen se meurt (oui, oui).

« Ils vivront, car nos haines sont éteintes; nos luttes intestines sont finies. L'arbre ne demande plus de sang: il ne lui faut que la rosée du ciel (nouveaux applaudissements).

« Ils vivront, car Dieu vient de sourire à l'humanité. Nous avons encore quelques pierres et quelques ronces à traverser, mais, rassurez-vous, nous touchons à la terre promise de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

Dire l'enthousiasme et l'émotion qui ont succédé à ces nobles et touchantes paroles est une tâche au-dessus

de nos forces. La garde nationale a immédiatement défilé devant les commissions administratives, les autorités militaires réunies, et chaque compagnie a salué l'arbre de la liberté du cri répété de *Vive la République!*

Jamais fête patriotique ne s'est passée avec plus de calme et de dignité. Grenoble, cité républicaine, a montré une fois de plus qu'elle est digne de la liberté.

Honneur à elle, honneur à son intelligente population; et puisse cet exemple dissuader enfin ceux qui auraient pu concevoir le coupable dessein de la rendre complice de ces actes d'insubordination, de ces manifestations tapageuses et insensées qui ont affligé une cité voisine et qui répugnent au caractère grenoblois.

(Patriote des Alpes.)

BÉZIERS. — Nous avons raison de dire dans notre dernier numéro que l'esprit des masses était sain, et que les émeutiers de notre ville étaient poussés par des hommes inconnus, cherchant à égarer l'opinion publique. L'événement n'a pas tardé à vérifier nos paroles. Des mouvements semblables à ceux qui se sont produits dans nos murs, ont eu lieu dans d'autres villes du Midi. A Toulouse, à Marseille, partout quelques poignées d'hommes égarés ont jeté le trouble et le désordre pendant quelques instants: mais partout aussi les populations se sont levées pour réprimer immédiatement ces tentatives criminelles. A Toulouse surtout, le commissaire du gouvernement, Joly, puissamment aidé par la garde nationale et les troupes, a fait un acte de vigueur qui ne sera pas perdu, en faisant immédiatement arrêter le chef apparent et le plus grand nombre des émeutiers qui s'étaient emparés du Palais-National et avaient envahi jusqu'à son cabinet particulier.

Il faut espérer que la justice saisira le fil directeur de toutes ces agitations. C'est en vain qu'on cherche à donner le change sur leur esprit, personne ne s'y laisse tromper. L'essentiel est d'en trouver les traces.

A Béziers, des arrestations ont été faites jusqu'au sein même de notre municipalité. La justice informe. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

La tranquillité est complètement rétablie à Béziers.

(Démocratie.)

VALENCE. — Depuis les événements du 14, notre ville jouit de la plus grande tranquillité. M. le procureur-général Saint-Romme et M. Paganon, conseiller à la cour d'appel de Grenoble, sont arrivés avant-hier, et ont commencé aussitôt une enquête judiciaire sur les troubles qui ont eu lieu.

(Courrier de la Drôme.)

On lit dans l'*Emancipation*:

« Les Français qui résident à Madrid viennent de remettre, entre les mains du chancelier de l'ambassade, l'adresse au gouvernement provisoire que nous insérons ci-après. Ils lui ont remis en même temps la somme de 900 francs, montant de la souscription ouverte à Madrid en faveur des victimes de février et de leurs familles.

« Citoyens gouvernants,

« Emus du spectacle sublime de la révolution, les Français résidant à Madrid vous témoignent leur vive sympathie; ils viennent saluer l'avènement de la République française, fruit des grandes idées de liberté, d'égalité, de fraternité que la France a semées dans le monde et qui doivent régénérer l'humanité entière. Nous sommes glorieux d'être Français, d'appartenir à ce peuple si courageux au combat et si généreux après la victoire. Gloire à lui! Vive la République française! »

« Nous attendons, citoyens gouvernants, qu'un ministre plénipotentiaire digne de représenter la France noble et grande, la France, qui a pour devise fraternité universelle, soit au milieu de nous, et que sa protection soit une garantie pour les citoyens qui s'en rendront dignes; car les ambassadeurs qui se sont succédé jusqu'aujourd'hui, n'ont été que des agents qui représentaient uniquement la politique de leur gouvernement sans se soucier le moins du monde de leurs nationaux.

« Nous mettons à votre disposition la somme de 900 fr. pour être répartie aux familles des victimes de février ou aux ouvriers sans travail. Puisse le patriotisme éclairé des membres du gouvernement et la sympathie du peuple, assurer à la France gloire et prospérité.

« Salut et fraternité. »

(Suivent 320 signatures.)

« Nos compatriotes de Madrid sont modérés, comme on le voit, en disant que « nos ambassadeurs jusqu'aujourd'hui n'ont été que des agents qui représentaient uniquement la politique de leur gouvernement, sans se soucier le moins du monde de leurs nationaux. » S'ils n'eussent pas dû remettre leur adresse à l'ambassade, ils auraient probablement été plus explicites; ils auraient dit que tous ces ambassadeurs n'ont jamais été que les représentants de la politique égoïste et anti-nationale de Louis-Philippe; que tous les employés de l'ambassade, de l'ambassadeur jusqu'aux simples commis, étaient d'une morgue sans égale, et que depuis la proclamation de la République en France, on n'a cessé à l'ambassade de conspirer et de cabaler contre le gouvernement provisoire. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* donne l'état comparatif du revenu indirect durant le premier trimestre de cette année avec celui du même trimestre des années 1846 et 1847. Presque toutes les branches ont perdu, notamment les droits de douanes, ceux d'enregistrement et de timbre, aussi bien que les revenus des sels et des boissons; de faibles accroissements se font remarquer sur le sucre indigène, sur les tabacs, sur la taxe postale. En somme, tout balancé, le déficit ne ressort pas à moins de 16 millions un tiers. La recette totale, qui, en 1847, avait été de 194,274,000 fr., n'est plus, en effet, que de 177,964,000 fr. Pour trouver un chiffre qui soit inférieur à ce dernier, il faudrait remonter à 1841, dont le premier trimestre avait donné 176 millions et demi. Le mouvement des consommations a donc, à ne considérer les faits que numériquement, rétrogradé de sept années.

Voici, du reste, les résultats par mois. On verra que la dernière moitié du trimestre n'a pas été, proportionnellement, aussi fortement affectée qu'on eût pu le craindre.

Janvier, 60,719,000 fr.

Février, 39,467,000 fr.

Mars, 57,778,000 fr.

Ensemble, 177,964,000 fr.

— Au sujet d'une pétition adressée au gouvernement provisoire, tendant à rappeler immédiatement les troupes à Paris, la *Presse* demande à quoi bon ce rappel, et quelle garantie d'ordre public donnerait la présence des troupes dans la capitale. Rien ne saurait troubler l'ordre. La garde nationale et les travailleurs en veulent le maintien. Les malfaiteurs et les esprits exaltés pourraient vouloir le menacer, mais ils ne sont qu'une minorité imperceptible et peu dangereuse. Le rappel des troupes serait, suivant la *Presse*, une complication et un danger. La pétition n'est donc qu'un anarchisme, une idée qui n'appartient qu'au régime déchu. Il faut se rappeler que la *Presse* ne veut plus d'armée!!!

— Quelques journaux ont prétendu que c'était sur la demande du citoyen Louis Blanc qu'avait été prononcée la suppression de la chaire d'économie politique occupée au Collège de France par M. Michel Chevalier, donnant ainsi à entendre que le citoyen Louis Blanc avait répondu par une destitution aux attaques dirigées contre ses doctrines. Nous sommes autorisés à déclarer de la manière la plus formelle que c'est la plus indigne calomnie. Nous sommes également autorisés à déclarer qu'il y a une autre calomnie dans la nouvelle reproduite par quelques journaux, en ces termes: « Un règlement, signé de MM. Louis Blanc et Albert, embrigade les votes et donne au scrutin le caractère d'une lutte armée, » peut-être l'oppression sanglante de la majorité par la minorité. »

Il est de toute fausseté que les citoyens Louis Blanc et Albert aient, soit directement, soit indirectement, désigné un candidat quelconque au choix des ouvriers.

Il est de toute fausseté qu'ils aient voulu, en quoi que ce soit, gêner la liberté des suffrages: tout au contraire, ils ont donné leur approbation à un règlement adopté par les représentants des travailleurs, règlement ayant précisément pour but consacré la complète indépendance des votes populaires.

— Dans les premiers jours du mois de mars de l'année dernière, le sieur Froust-Routaing, qui était employé comme chef de bureau dans la compagnie d'assurances l'*Urbaine*, disparut tout-à-coup de son domicile après s'être rendu coupable, disait-on, d'une soustraction importante, qui donna lieu de la part des directeurs de cette compagnie à une plainte en abus de confiance dont fut saisie la justice. Les recherches auxquelles on se livra pour découvrir cet individu et l'arrêter, furent inutiles. Un mandat décerné contre lui, en date du 14 mars 1846, par M. le juge d'instruction Poux-Francklin, ne put recevoir son exécution, et l'on ne tarda pas à apprendre que le sieur Froust était parvenu à gagner le Havre, où il s'était embarqué pour l'Angleterre.

Deux années s'étaient écoulées depuis, et la justice avait complètement perdu sa trace, lorsque hier un employé de la compagnie d'assurances auquel le détournement d'une partie des capitaux de cette compagnie avait porté un notable préjudice, rencontrant le sieur Froust dans le quartier St-Denis, le saisit au collet et requit les gardes nationaux du poste de la mairie du 4^e arrondissement pour lui prêter main-forte, et conduire Froust au dépôt de la préfecture.

La fut facile de constater l'identité du sieur Froust, auquel on notifia l'arrêt du juge d'instruction et le renvoi devant les assises qui en avait été la conséquence. L'enquête à laquelle on s'est livré immédiatement pour se rendre compte des antécédents de cet individu, a fait reconnaître qu'il avait été successivement, à une époque antérieure au vol qui lui est imputé, agent secret du prince de Talleyrand et du duc d'Orléans. Pour ce dernier il aurait rempli des missions confidentielles en Espagne, en Algérie et au Maroc. Après la mort du prince, M. Guizot l'aurait fait arrêter pour s'emparer de ses papiers; puis il aurait été relâché après cinquante jours de détention.

Comme Juin-d'Allas, Froust s'était empressé de quitter l'Angleterre à la nouvelle des événements de février. Arrivé à Paris, il avait fait des démarches pour obtenir un emploi, et était en effet parvenu à se faire nommer inspecteur central des ateliers nationaux.

L'instruction dirigée contre lui pour détournement et abus de confiance par un salarié, a été dès ce matin reprise par un des magistrats du parquet, qui a fait assigner sans retard les directeurs de la compagnie d'assurances et les témoins désignés dans leur plainte.

— On dit qu'il est question au ministère de la justice de nommer une commission de jurisconsultes, chargée de rechercher les moyens d'abolir la détention préalable toutes les fois qu'il n'y a pas flagrant délit, et d'assurer la présence de l'accusé devant les tribunaux pour le moment du jugement sans avoir recours au système des cautions d'argent dont les riches seuls peuvent faire usage.

— Par suite d'une coalition d'ouvriers typographes de Gènes, aucun des journaux de cette ville n'a pu paraître, et les directeurs de la *Gazzetta di Genova*, du *Corriere Mercantile* et de la *Lega Italiana* ont été obligés de se réunir et d'imprimer eux-mêmes un bulletin quotidien qu'ils ont expédié à leurs abonnés.

— On remarquait dimanche une certaine agitation aux environs de Palais-National. Plusieurs centaines d'individus ayant au bras des rubans tricolores s'étaient réunis et paraissaient être sur le qui-vive pour repousser toute tentative coupable.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.